

**Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique, ouvert au titre de l'affectataire NANTES UNIVERSITE, session 2024**

La présidente de Nantes Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique, ouvert au titre de l'affectataire NANTES UNIVERSITE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur EUDELIN Vincent, ingénieur d'études de classe normale, président, Nantes Université, Nantes.  
Madame DODARD Valérie, assistant ingénieure, experte, Lycée Montesquieu, Le Mans.  
Madame LA Carole, ingénieure de recherche et de formation, Nantes Université, Nantes.

Fait à Nantes,

le 10 octobre 2024

Pour la Présidente de Nantes Université  
et par délégation  
La Directrice générale des services

Laurianne SCHLAEPPI